

MITEL MiVoice Office Durée de Service ("Durée de service"),

Mitel fournit le présent document dans une langue autre que l'anglais, mais décline toute responsabilité concernant les erreurs produites durant la traduction et en cas de divergence pouvant exister entre cette version et la version anglaise, la version anglaise prévaudra.

AVANT D'UTILISER LES SERVICES, VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES CONDITIONS DE SERVICE SUIVANTES, QUI ENGLOBENT PAR RÉFÉRENCE, VOTRE COMMANDE, LES ACCORDS DU NIVEAU DE SERVICE (SLA), LA POLITIQUE D'UTILISATION AUTORISÉE ET LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ POUR LES SERVICES, TOUTES DÉCRITES EN DÉTAILS AUX PRÉSENTES (LE "CONTRAT"). L'ACTIVATION ET L'UTILISATION DES SERVICES IMPLIQUENT VOTRE ACCEPTATION DU PRÉSENT CONTRAT. SI VOUS ÊTES EN DÉSACCORD AVEC LES CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT, VEUILLEZ VOUS DÉCONNECTER IMMÉDIATEMENT DU SERVICE ET INTERROMPRE TOUTE UTILISATION. L'UTILISATION LEGALE DU SERVICE EST SUBORDONNÉE À VOTRE CONFORMITÉ AUX TERMES DU PRÉSENT CONTRAT. LE PRÉSENT CONTRAT EST CONCLU ENTRE VOUS, LE CLIENT RÉFÉRENCÉ SUR LA COMMANDE APPLICABLE ÉMISE PAR VOUS ("CLIENT"), SOIT À MITEL DIRECTEMENT, SOIT À TRAVERS UN PARTENAIRE AGRÉÉ MITEL ("COMMANDE") ET LA MITEL NETWORKS CORPORATION, EN SON NOM PROPRE ET À CEUX DE SES FILIALES (LA "SOCIÉTÉ", "NOUS", OU "NOTRE").

IL EST CONSEILLÉ AU CLIENT DE LIRE ATTENTIVEMENT LA SECTION 6 AVANT D'UTILISER LE SERVICE. CETTE SECTION EXPLIQUE LE FONCTIONNEMENT ET LES LIMITATIONS DES APPELS D'URGENCE VOIP E911.

Les conditions du présent Contrat régissent et s'appliquent à l'utilisation que fait le Client des services que nous fournissons tels que décrits sur la Commande ainsi que l'accès du client à Notre site Internet (le **Site Internet**), Selon le cas.

1. Services.

(a) Activation.

Les Services détaillés dans la Commande ("Services") seront activés qu'après que nous ayons reçu et accepté ce qui suit: (1) une Commande valide ; et (2) tous les montants payables conformément à la Commande applicable. Le Client accepte que son acquisition des services n'est ni subordonné à la livraison de toute fonctionnalité ou fonction future, ni basé sur des discussions, ni encore sur les commentaires publics oraux ou écrits émis par la Société conformément à la fonctionnalité ou aux fonctions futures.

(b) Durée des services.

L'acceptation des services par le client est réputée survenir à une date antérieure à (i) la première utilisation des Services, tel qu'applicable, par le Client ou (ii) trente (30) jours après la livraison de l'e-mail d'activation pour les Services que nous fournissons au Client ("Activation") et doit se poursuivre à partir de l'Activation pour la durée indiquée dans la Commande ("Durée initiale"). Suivant les durées initiales, les Services doivent se renouveler automatiquement pour les conditions supplémentaires correspondantes aux durées initiales de la Commission d'engagement du Nouveau service (chacune, un "**Durée de renouvellement**" Conjointement à la durée initiale, la "Durée de Service") à moins que ou jusqu'à ce qu'une Partie notifie par écrit à l'autre Partie, au moins trente (30) jours avant l'expiration des conditions en vigueur en ce moment qu'il ne souhaite pas renouveler les Services. POUR EVITER TOUT DOUTE, si le Client ne fournit pas un avis de résiliation ou si un avis est inopportun (c'est-à-dire, l'avis est communiqué moins de 30 jours avant l'échéance des conditions), les Conditions du service du Client se renouvèle automatiquement. Si, pendant la Durée initiale ou toute durée de renouvellement, les Client ajoute des services supplémentaires ou ajoute les utilisateurs complémentaires, le montant des frais de services du Client augmente la somme énoncée dans la Commande d'origine du Client pour inclure ces ajouts (le "**Commission d'engagement du Nouveau service**" Si,

pendant la Durée, le Client ajoute des services supplémentaires ou les utilisateurs complémentaires à son utilisation du Service, la durée de ces services supplémentaires et/ou les utilisateurs complémentaires doivent coïncider avec la durée en vigueur en ce moment.

(c) Résiliation.

Le présent Contrat et tous les services peuvent être résiliés par l'une ou l'autre partie pour les raisons suivantes: (a) sur un préavis écrit de trente (30) jours à l'autre partie après une violation substantielle, si cette violation n'est pas remédiée à l'expiration de cette période; ou (b) si l'une ou l'autre partie fait l'objet d'un dépôt de bilan ou toute autre procédure relative à l'insolvabilité, au séquestre, à la liquidation ou la cession au profit de crédateurs; Par ailleurs, la Société peut résilier, interrompre ou suspendre les services à un Client ou à un Utilisateur ou annuler une application pour des Services sur avis, sans encourir de responsabilité en cas de (i) violation par le Client de toute loi, règle et réglementation applicable de toute autorité gouvernementale ayant compétence sur les Services; (iv) suspension ou résiliation des services par un Opérateur de réseau, (v) piratage, craquage, phishing, attaques par déni de services, infection par les virus informatiques, vers ou chevaux de Troie ou autres activités qui menacent l'ordinateur ou la sécurité des données; (vi) les activités que la Société ou ses fournisseurs déterminent de façon raisonnable comme étant diffamatoires, illégales ou offensives ou autrement injurieuses ou néfastes pour le service, la fournisseur ou le service, un opérateur de réseau ou à un autre client; (vii) interdiction à une société de fournir des services par décision de justice ou toute autre autorité gouvernementale compétente; (viii) fourniture des fausses informations ou informations erronées de crédit par le Client ou toute violation par la Société de la Politique d'utilisation acceptable; (ix) l'incapacité de la Société à fournir des services comparables sous des conditions générales similaires en raison de l'indisponibilité des services du fournisseur; (x) violations des règles et règlements énoncés et en vigueur dans l'État de fonctionnement de la Société et selon les tarifs fédéraux, qui pourront être amendés de temps à autres ("Tarifs de la Société").

(d) Utilisation.

Le Client, y compris les employés du client, les consultants, les entrepreneurs ou les agents qui sont autorisés par le Client à utiliser le Service en soutien aux opérations du Client et à qui le Client a donné accès ("Utilisateurs") peuvent utiliser le Service et les matériels associés fournis au Client en association avec les services, y compris toutes les formations, commercialisations et démonstrations des équipements, diagrammes, plans d'essai et flux de travail ("Matériels") uniquement comme utilisateur final des Services pour les propres opérations commerciales internes du Client et non pour toute forme de redistribution ou de revente. Le Client peut fournir l'accès uniquement au numéro des Utilisateurs décrits dans la/les Commande(s). Pour ajouter les utilisateurs supplémentaires ("Utilisateurs Complémentaires"), le Client émettra une Commande à la Société, ou un Partenaire Agréé de la Société, selon le cas, tout en indiquant le numéro des Utilisateurs complémentaires pour le service et payer les frais de services applicables. Dès le paiement des frais de service pour les utilisateurs complémentaires, le Client aura le droit d'activer le Service pour le nombre d'Utilisateurs complémentaires détaillés dans la Commande. La Société se réserve le droit, à tout moment, pendant la Durée pour effectuer un audit du nombre total des utilisateurs du Client activés sur le Service, et exige que le Client paie pour toute différence entre le nombre total d'Utilisateurs payés et le nombre total d'utilisateurs activés sur le Service. Ce paiement sera exigible immédiatement dès l'émission de la facture. Le système de la Société ne se configure pas automatiquement et active les Utilisateurs complémentaires aux Services, dont le Client a la responsabilité d'activer. Le Client se conforme et s'assure que ses Utilisateurs se conforment aux conditions du présent Contrat et tous les traités, lois, conventions et règlements locaux, étatiques, nationaux, internationaux et étrangers en rapport avec l'utilisation du Service, y compris sans s'y limiter ceux relatifs à la confidentialité des données, les communications internationales et l'exportation des données techniques ou personnelles. Le Client doit, lorsque la loi l'exige, informer ses Utilisateurs et les parties tierces de la collecte, du stockage ou du traitement des communications, des informations personnelles ou d'autres informations, afin de s'assurer que tous les Utilisateurs requis et les parties tierces ont choisi cette collecte, ce stockage ou ce traitement et se conformer autrement à toute loi sur la protection des données et sur la vie privée portant sur la collecte, le stockage et le traitement des informations personnelles concernant ces Utilisateurs et Tierces Parties.

(e) Propriété.

Sous réserve des droits limités expressément accordés aux présentes, la Société ou ses fournisseurs et/ou ses concédants de licences détiennent tous les droits, titres et intérêts en relation avec (i) le Service: (ii) tout ou

partie des documents et informations confidentielles fournis ou divulgués au Client pendant la Durée du présent Contrat: (iii) tout ou partie des dérivés, perfectionnements ou améliorations aux présentes; et (iv) tout ou partie de tous les droits de propriété intellectuelle contenus dans ce qui précède (i), (ii), et (iii). Aucun droit n'est accordé au Client aux présentes que ceux expressément énoncés aux présentes. Le Client ne doit pas (i) copier, reproduire, distribuer, republier, télécharger, afficher, poster ou transmettre sous quelque forme que ce soit ou par un quelconque moyen, y compris sans s'y limiter à tout moyen électronique, mécanique, de photocopie, d'enregistrement ou les autres moyens ou créer les travaux dérivés basés sur le Service ou, sauf expressément autorisé aux présentes, les documents; (ii) altérer, retirer, brouiller, encadrer ou inverser le marquage, les avis de propriété de la Société ou de ses fournisseurs ou tout contenu faisant partie du Service ou des Documents; (iii) démonter, inverser la compilation, inverser l'ingénierie ou tenter de reconstruire, identifier ou découvrir tout code source, idées sous-jacentes, techniques d'interface utilisateur sous-jacentes ou algorithmes du Service ou les Documents (selon le cas pour ces documents); (iv) modifier, intégrer dans ou avec d'autres logiciel ou document, ou créer un travail dérivé de toute partie du Service ou des documents; (v) tenter de contourner ou contourner toute licence, calendrier ou restrictions d'utilisation qui sont bâtis dans le Service ou les documents, ou (vi) accéder au Service ou aux documents afin de (A) référencer ou développer un produit ou un service concurrentiel, ou (B) copier toutes les idées, les fonctionnalités, les fonctions ou graphiques du Service ou les documents.

2. Frais des services.

(a) Le Client accepte de payer tous les frais de Service ("**Frais des services**") Ont convenu les uns aux autres de la manière indiquée aux présentes, ainsi que pour le nombre d'Utilisateurs complémentaires ajoutés pendant la Durée. Les frais des services sont non résiliables et non remboursables.

(b) Facturation.

Le Client recevra une facture en avance pour les Services sauf indications contraire dans la Commande.

(c) Paiement.

Sauf indication contraire, préciser dans la Commande, les Frais des services pour la Durée initiale et toute Durée de Renouvellement sont échues 30 jours à compter de la date de la facture. Tous les frais des services sont cités en devises détaillées dans la Commande et sont basés sur les Services commandés. Tout paiement non versé par le Client à la date échue est majoré (sauf en ce qui concerne les frais, puis sous un différend raisonnable et de bonne foi), à montant plus bas d'1,5% ou le taux maximum autorisé par la loi pour le solde dû par mois à compter de la date à laquelle ce paiement est exigible jusqu'à la date de paiement. Les Clients sont responsables de la révision des factures pour précision.

(d) Suspension pour non-paiement.

Si tout compte Client est trente (30) jours ou plus (sauf en ce qui concerne les frais, puis sous tout différend raisonnable ou de bonne foi) nous nous réservons le droit de suspendre ou de désactiver les Services, après avoir émis l'avis au Client sans aucune responsabilité à notre endroit, jusqu'à ce que ce compte soit pleinement réglé.

(e) Taxes et Frais réglementaires.

Sauf indication contraire dans la Commande, le Client est responsable de toutes les ventes, l'utilisation, la valeur ajoutée, les retenues ou autres taxes ou droits, autre que l'impôt sur le revenu de la Société, en ce qui concerne les services commandés. En outre, pour les taxes imposés par le gouvernement ou les agences de régulation, nous nous réservons le droit d'exiger d'autres frais réglementations autorisés, y compris, sans s'y limiter, les frais des services E911, les frais pour le service universel et les frais de recouvrement réglementaire ("**Frais**") Toute imposition, modification ou augmentation des frais par un gouvernement ou une agence de régulation ou qui sont prévus pour recouvrir les coûts associés au gouvernement ou aux programmes de régulation prennent effet après un préavis au Client.

(f) Autres Réseaux, Approbation et Utilisation.

Les Services ont besoin de la capacité à transmettre les données à travers les réseaux et porteurs tiers publics ou privés ("**Réseaux Tiers**") Le Client reconnaît que l'utilisation de ou la présence des réseaux tiers peut nécessiter l'approbation des propriétaires ou des opérateurs de ces Réseaux Tiers et sera soumis aux conditions générales de ce Réseaux Tiers. Le Client comprend que la Société ne dispose pas ou ne contrôle pas des Réseaux Tiers et convient de

ce que la Société ne sera pas responsable ou ne sera pas tenue pour la performance ou la non-performance des Réseaux tiers, ou dans les points d'interconnexion entre le Service et les Réseaux Tiers. La Société peut sous-traiter ses obligations en vertu du présent contrat mais demeure responsable de ces obligations.

3. Utilisation Acceptable.

Le Client doit à tout moment se conformer à notre Politique d'utilisation acceptable situé sur le site Internet: www.mitel.com/cloudlink-legal ("**AUP**") Si nous sommes informés de la violation de l'AUP par le Client ou de l'utilisation illégale des services, des installations, du réseau ou des réseaux tiers accédés via notre réseau, ou nous recevons autrement un avis ou avons des raisons de croire que cette utilisation peut survenir, alors le Client coopèrera avec nous dans toute enquête résultante menée par nous ou les autorités gouvernementales. Toutes les décisions gouvernementales sont contraignantes pour le Client. Si le Client n'arrive pas coopérer dans le cadre de cette enquête ou des décisions, ou n'arrive pas à remédier à toute violation de l'AUP ou utilisation illégale, nous pouvons immédiatement suspendre le Service sans toute autre forme de responsabilité à notre endroit. Par ailleurs, après un préavis au Client, nous pouvons modifier ou suspendre le Service, si nécessaire pour protéger ses réseaux, clients ou se conformer aux lois ou règlements. Le Client ne devra dans aucun cas prendre des mesures en rapport à son utilisation du service qui peut entraîner une blessure ou des dommages sur le réseau, réseau(x) tiers, nos locaux, l'un de nos équipements ou tout autres client de société.

4. Fraude.

La Société décline toute garantie ou conditions expresse ou implicite selon laquelle les Services que nous offrons empêchent la fraude, l'accès non autorisé, la perte ou le vol des données électriques ou l'invasion de la confidentialité (collectivement "activité frauduleuse"). La Société ne sera pas tenu responsable à l'endroit du Client en cas de toute activité frauduleuse.

5. Niveaux de service.

Nous emploierons des efforts raisonnables commerciaux pour limiter les interruptions de service et des arrêtes de systèmes. En cas d'interruptions de service ou d'arrêt de service, le seul recours Client et notre seule obligation consistera à fournir les crédits du niveau de service et/ou les recours pour le service applicable conformément à l'Accord sur le niveau de service à l'adresse : www.mitel.com/cloudlink-legal ("**SLA**") Nous pouvons de temps à autre de mettre à jour le SLA après préavis au Client.

6. Service E911.

En utilisant le Service, le Client reconnaît que les limitations du Service E911 telles que décrites dans la Politique E911 sont accessible sur le site: <https://www.mitel.com/911-service>. Le Client accepte et reconnaît que bien que certains services individuels offre l'accès au service E911, d'autre ne le font pas. Il est conseillé au Client de comprendre intégralement le Service et les options disponibles. En acceptant le présent Contrat, le Client reconnaît qu'il a reçu des informations concernant les limitations des services E911, les comprend et assume les risques liés aux limitations E911. Nous pouvons divulguer à la FCC que le Client a reconnu la divulgation E911 en vertu du fait que le Client ait accepté les conditions du présent Contrat. Nous pouvons de temps à autre de mettre à jour le politique E911 après préavis au Client.

7. Confidentialité.

Comme décrit aux présentes, "**Informations confidentielles**" Désigne toutes les informations confidentielle d'une partie ("**Partie émettrice**") A divulgué à l'autre partie ("**Partie réceptrice**") qui est désigné par écrit comme confidentiel ainsi que les conditions général du présent Contrat. Les informations confidentielles ne doivent pas comprendre les informations qui: (a) sont connues du grand public; (b) sont connues dans l'industrie avant la divulgation; (c) sont devenues publiques, dans faute de la Partie réceptrice, ultérieure à la divulgation par la Partie émettrice; ou (d) ont été autrement connues légalement ou reçu par la Partie réceptrice. La Partie réceptrice ne doit pas divulguer ou utiliser les informations confidentielles de la Partie émettrice pour des fins externes à la portée de ce Contrat, sauf avec la permission préalablement écrite de la Partie émettrice. La Partie réceptrice accepte de maintenir confidentiel, toutes les informations confidentielles divulguées à son sujet par la Partie émettrice et de protéger la confidentialité aux présentes autant qu'elle protège la confidentialité de ses propres informations (devrait à tout moment exercer au moins un niveau raisonnable de soin en matière de protection des informations confidentielles). Si la Partie réceptrice est tenue par la loi de divulguer les informations confidentielle de la Partie émettrice, elle devra fournir à la Partie émettrice un préavis de cette divulgation contraignante (dans une mesure autorisée par la loi) et une assistance raisonnable, aux frais de la Partie émettrice, si la Partie émettrice souhaite contester la divulgation. La Partie réceptrice accepte que les dommages pécuniaires de la violation de confidentialité aux présentes peuvent ne pas être exactes et que, le cas échéant, la Partie émettrice aura davantage le droit de rechercher un redressement par voie d'injonction.

8. Politique de confidentialité.

Le client reconnaît et accepte que nous fournirons les Services conformément à la Politique de confidentialité publiée sur notre Site Internet: www.mitel.com/cloudlink-legal.

9. Revente.

Le Client déclare et garantit qu'il sera l'utilisateur final des Services. Le client ne devra en aucun cas revendre, mettre sous licence ou permettre ou souffrir de l'utilisation des services de toute tierce partie sans au préalable recevoir notre consentement écrit.

10. Clause de non-responsabilité.

(a) Exonération de Garanties.

Sauf lorsque le contraire est expressément prévu aux présentes, le Client reconnaît et accepte que les Services sont prévus sur un "AS IS", comme base disponible. Sauf lorsque le contraire est expressément prévu aux présentes, LA SOCIÉTÉ NE FAIT PAS DE DÉCLARATION ET DÉCLINE AUX PRÉSENTES, PARTIE OU TOUTES LES GARANTIES DE TOUTES SORTES, QU'ELLES SOIENT EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTES LES GARANTIES EN TERMES DE QUALITE MARCHANDE, D'ADEQUATION A UN BUT PARTICULIER, OU DE NON CONTREFAÇON, OU DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI. Nous ne garantissons pas que les Services respecteront les exigences du Client ou que l'exploitation des Services ne sera interrompue ou exempte d'erreur. Par ailleurs, nous ne garantissons pas que toutes les erreurs dans les Services peuvent être corrigées.

(b) Non-responsabilité des actions et contrôles d'une tierce partie.

Le Client reconnaît et accepte que nous n'avons pas et ne pouvons pas contrôler le flux de données entre notre réseau et les réseaux tiers. Ce flux dépend de la performance des réseaux tiers et les services fournis ou contrôlés par les parties tierces. Les actions ou les inactions causées par ces réseaux tierces peuvent produire des situations dans lesquelles les connexions du client peuvent dégrader ou s'interrompre. Bien que nous emploierons des efforts raisonnables

commerciaux pour remédier et éviter ces types d'événements, nous ne pouvons fournir aucune garantie sur ces réseaux tiers ou pour toute interruption qui pourrait survenir. PAR CONSÉQUENT, SANS S'Y LIMITER À LA GÉNÉRALITÉ DE LA SECTION 12 QUI PRÉCÈDE, LA SOCIÉTÉ DÉCLINE TOUT OU PARTIE DES RESPONSABILITÉS DÉCOULANT DE OU LIÉ À LA PERFORMANCE, LA NON-PERFORMANCE OU LA MAUVAISE PERFORMANCE DES RÉSEAUX TIERS.

11. Limitation de responsabilité.

La Société et ses fournisseurs ne seront en aucun cas tenus responsables envers le Client pour toute pertes de bénéfices ou d'épargnes, pertes d'opportunité commerciale, perte de réputation ou de bonne fois ou de perte économique ou perte indirecte, consécutive, accessoire, punitive, spéciale ou autres dommages exemplaires résultant de ou reliés à votre Contrat ou la violation de toute garantie ou condition expresse ou implicite liée au Service, à la documentation, et même le présent contrat, s'il a été signalé à la Société et à ses fournisseurs la possibilité de ces dommages et indépendamment de la nature de la cause de l'action ou la théorie énoncée concernant ces dommages. La Société ne sera tenue en aucun cas responsable des dommages, de la perte ou des blessures résultant du piratage, de l'altération ou des autres accès non autorisés ou l'utilisation du service ou votre compte ou les informations contenues aux présentes. En aucun cas, la responsabilité de la Société et de ses fournisseurs pour les dommages, directs ou indirects, découlant de ou liés aux services, à la documentation ou au présent Contrat ne doit dépasser les frais payés par le Client pour les Services, qu'une telle responsabilité provienne d'une réclamation basée sur le Contrat, la garantie, un délit ou autrement, y compris la négligence. La quantité de dommages directs avérés pour les Services ne doit pas dépasser une quantité égale à la charge applicable en vertu du Contrat pendant une période pendant laquelle les Services sont affectés. Aucune action contre l'une ou l'autre partie découlant du présent Contrat ne doit être engagé par l'autre Partie plus d'un an après la survenue de la cause de l'action.

12. Dédommagement.

(a) Le dédommagement du Client par la Société.

La Société dédommage et ne tient pas responsable le Client contre toute perte, dommage ou coût (y compris les honoraires raisonnables d'avocats) engagés par rapport aux réclamations, demandes, procès ou poursuite ("**Réclamations**") Action intentée ou dirigée contre le Client par une tierce partie et découlant d'un dommage que un bien meuble corporel ayant provoqué une blessure ou la mort d'une personne survenant dans les locaux du clients et qui dérive d'un acte de négligence ou délibéré ou des omissions de la Société ou de tout agent, employé ou entrepreneur de la Société qui survient durant la performance de tout travail d'installation ou de maintenance du service dans les locaux du Client.

(b) Dédommagement de la Société par le Client.

Le Client accepte de dédommager et de ne pas tenir responsable la société contre toute perte, tout dommage, ou coûts (y compris les honoraires raisonnables d'avocat) engagés en rapport avec les réclamations faites ou initiées contre la Société par une tierce partie et résultant de ou lié à: (i) tout acte, erreur, omission, faute, négligence ou manquement du Client ou tout utilisateur du service; (ii) la violation substantielles de l'AUP par le Client; (iii) toute réclamation émise par tout employé ou invité du Client ou l'utilisateur autre qu'une réclamation basée sur une négligence grave ou un manquement délibéré de la Société; (iv) toute réclamation par un client du client, un utilisateur ou tout tierce partie liée à, ou découlant de, l'utilisation des Services du Client, ou (v) la violation de toute loi ou réglementation par le Client ou tout employé du Client, entrepreneur ou agent.

(c) Dispositions mutuelles.

Les obligations de dédommagement de chaque partie font l'objet de ce qui suit: (i) la partie lésé doit promptement notifier par écrit la personne qui dédommage de la Réclamation; (ii) la personne qui dédommage doit avoir le contrôle total de la défense et toutes les négociations sur les disputes connexes par rapport à la Réclamation (à condition que la personne qui dédommage ne puisse pas résoudre ou défendre toute Réclamations à moins qu'elle décharge sans conditions la partie lésé de toutes les responsabilités); et (iii) la partie lésé doit coopérer pleinement dans la mesure possible, et exécuter tous les documents nécessaires pour la défense d'une telle réclamation.

13. Force Majeure.

Aucune des Parties ne sera tenue responsable de toute défaillance ou tout retard observé dans sa performance en vertu du présent Contrat, en raison de toute cause indépendant de sa volonté, y compris les actes de guerre, la force majeure, le séisme, l'inondation, l'embargo, la révolte, le sabotage, l'attaque terroriste (piratage et DDOS), les actes des ennemis publics, les perturbations civiles ou les limitations générales ou la mise aux arrêts du gouvernement et des personnes, la boycott, la grève (y compris une grève générale), le blocage ou d'autres perturbations industrielles similaires, l'interruption du service par un fournisseur de service de télécommunications, ou les retards de connectivité avec des fournisseurs Internet à l'extérieur du contrôle raisonnable de la Société, à condition que la partie retardée (a) donne promptement un préavis à l'autre partie pour cette cause et (b) emploie des efforts raisonnables commerciaux pour rectifier promptement ces défaillance ou délais en matière de performance.

14. Pas de Bail.

Sauf lorsque le contraire est prévu aux présentes, ce Contrat représente un contrat de services et n'est pas prévu pour et ne constituera pas un bail pour des biens immobiliers ou personnels. En particulier, le Client reconnaît et accepte qu'il n'a pas été accordé un quelconque intérêt au Client (propriété louée à bail ou autrement) dans tout local, bien immobilier ou personnel, les équipements ou les serveurs de la Société ou dans toute propriété personnelle ou espace de serveur loué à bail par la Société, et la Client ne dispose d'aucun droit en tant locataire ou autrement dans le cadre de tout bien immobilier ou des lois relative aux bailleurs/Locataires, réglementations ou ordonnances.

15. Régulations du gouvernement.

Le Client ne doit pas utiliser le réseau de la Société ou les Services pour exporter, re-exporter, transférer ou rendre disponibles, que ce soit directement ou indirectement, tout élément de régulation ou information à toute personne située à l'extérieur des États-Unis sans d'abord se conformer à tous les lois et règlements régissant l'exportation qui peuvent être imposées par le Gouvernement américain et tout pays ou organisations des nations dont le client est soumis à la juridiction.

16. Attribution.

Le Client peut ne pas attribuer ses droits ou déléguer ses devoirs en vertu du présent Contrat, soit tout ou en partie sans le consentement préalable écrit de la Société. Le présent Contrat est contraignant et s'applique au profit de chaque Partie et ses successeurs et les ayants droit autorisés.

17. Avis.

Les avis concernant ce qui suit peuvent être publiés sur notre Site Internet: (i) modifications, impositions ou accroissement des réglementations et frais; (ii) documentation nouvelle et modifiée, y compris sans s'y limiter les conditions du présent Contrat, qui comprennent par référence l'AUP, les SLA, la Politique de confidentialité, et d'autres documents applicables; (iii) les modifications des taux autres que celles affectant le Client en vertu du présent Accord, et (iv) les nouvelles services et informations. Les changement entreront en vigueur et seront réputés acceptés par le Client, (a) immédiatement pour les clients qui achètent les Services après que la version mise à jour ait été publié sur Notre Site Internet, ou (b) pour ce qui détiennent des comptes pré-existants, les durées de mise à jour seront réputées en vigueur dès lors que le Client utilise le Service de façon permanente. Tout avis, communication ou demande, y compris les changements d'adresse, exigés par le Client entreront en vigueur lorsqu'il est envoyé par courrier à la Société dans une enveloppe convenablement adressée avec un timbre prépayé **À l'adresse sur la Commande**, Sauf disposition contraire aux présentes. Avis concernant: (a) des changements substantiels de conditions du présent Contrat; (b) les changements internes ou externes influences grandement notre capacité à faire les affaires; (c) violation; (d) résiliation;

ou (e) toute autre information importante doit se faire par écrit, doit être en écrit et est réputé avoir été délivrée personnellement, par courrier électronique ou fax confirmé ou le troisième jour après avoir envoyé par courrier électronique de première catégorie, un courriel recommandé et certifié, un timbre prépayé à l'une et l'autre partie aux adresses indiquées dans la Commande ou à tout autre adresse, qu'une Partie pourrait de temps en temps désigner par l'avis à l'autre Partie.

18. Choix de la loi.

Ces conditions sont régies par et interprétées conformément à la loi en vigueur dans la province d'Ontario, à exclusion de ses principes de conflit des lois. En cas de controverse ou de réclamation découlant de ou liée à ces Conditions, sa performance ou son interprétation, les Parties en toute bonne foi devront d'abord tenter de résoudre amicalement le différend entre eux.

19. Intégralité du Contrat.

Le présent Contrat (qui englobe par référence les SLA, l'AUP, la Politique de Confidentialité) et toute Commande émise aux présentes représente l'intégralité du Contrat et l'entente des parties en ce qui concerne l'objet de la présente et remplace en cas de tout conflit, tout autre contrat ou entente, écrit ou oral, entre les parties en relations avec l'objet de la présente. En cas d'incohérence entre les conditions générales de la Commande, ce Contrat et le(s) formulaire(s) de la Commande à présent et ultérieurement annexés aux présentes, les conditions de ce Contrat prévaudront. Les deux parties déclarent et garantissent qu'elles disposent des pleins pouvoirs d'entreprise et l'autorité pour exécuter et fournir chaque Formulaire de Commande et de s'acquitter de leurs obligations en vertu du présent Contrat et que le représentant du Client qui accepte ce Contrat est dûment autorisé à lier le Client. En cas de tout conflit entre les conditions de ce Contrat et un accord distinct pour le Service que vous avez signé avec Mitel (le "Contrat Exécuté"), les conditions et dispositions du Contrat Exécuté prévaudront.

20. Publicité.

Les Parties s'engagent à ne pas utiliser le nom de l'autre Partie dans la publicité, la réclame ou des activités similaires, sans le consentement préalable écrit de l'autre, sauf si le Client accepte que la Société peut profiler ou divulguer le Client comme étant une Société Client en support standards de marketing, y compris les communiqués de presse, les présentations d'entreprise et les propriétés numériques et/ou d'autres matériels de marketing que la Société peut estimer appropriée.

21. Clauses de survie.

Les parties conviennent que toute limitation de responsabilité, exclusion et clause de non-responsabilité des garanties et obligations de dédommagement sont essentiels pour les parties qui signent ces conditions; et devront survivre à la résiliation du Contrat et resteront en vigueur, même si l'objectif essentiel du Contrat mentionné a échoué. Au cas où une des dispositions contenues aux présentes serait déclarée nulle ou illégale, ceci ne porte pas atteinte à la validité des autres provisions de ce Contrat et le présent Contrat sera interprété comme si la disposition nulle ou non exécutoire n'était pas contenue aux présentes. Les Parties conviennent de travailler en toute bonne foi pour remplacer la disposition invalide avec une qui répond le mieux aux attentes d'origine des parties.